



Annexes à la demande d'examen
au cas par cas



Clémentine FAVRAUD – juin 2018

J3 PROD

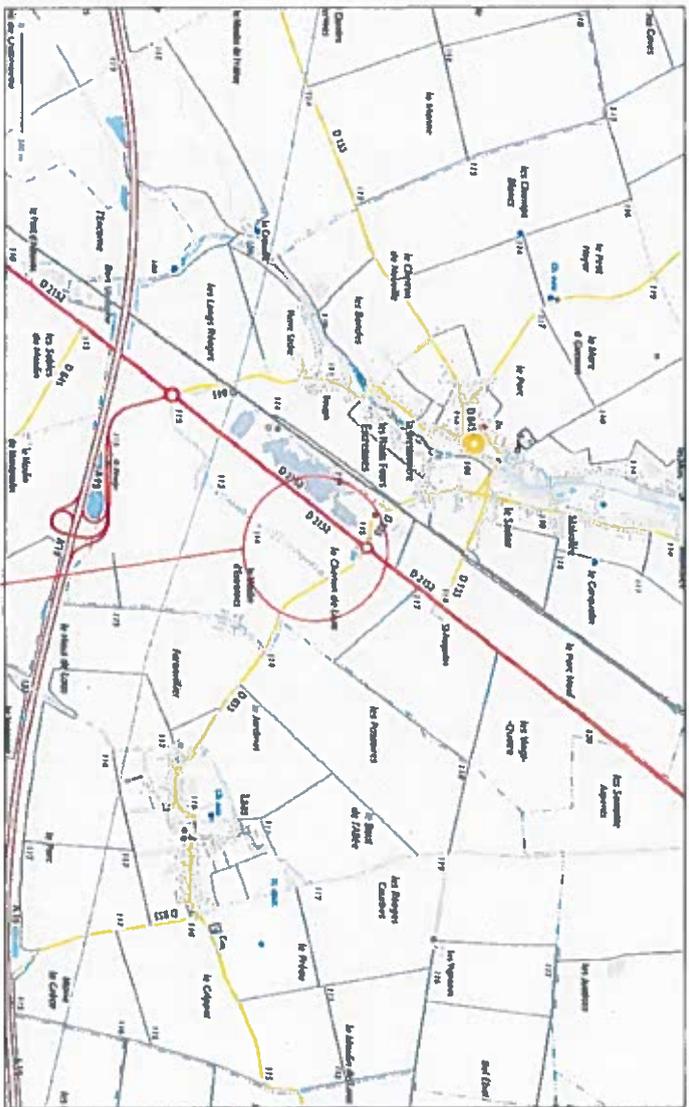
Table des matières

1) Annexes obligatoires	2
1. Document CERFA n° 14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	2
2. Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	3
3. Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	4
4. Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	5
5. Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	6
6. Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets ;	7
2) Annexes complémentaires.....	8
1. Organigramme des sociétés ;	
2. Schéma en phase d'exploitation de l'activité ;	9
3. Intégration des moyens de protection de l'environnement ;	10
4. Typologie des déchets et filière de traitement ;	11
5. Liste des prestataires de gestion des déchets ;	12

1) Annexes obligatoires

1. Document CERFA n° 14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;

2. Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;



NORD

Localisation du projet

Cedric PHILIPPE - Architecte-DPRS
 107 Fbg d'Orléans - 45300 Pittiviers
 02.38.30.37.52 / 06.15.33.213.20
 F : 09.58.81.37.52

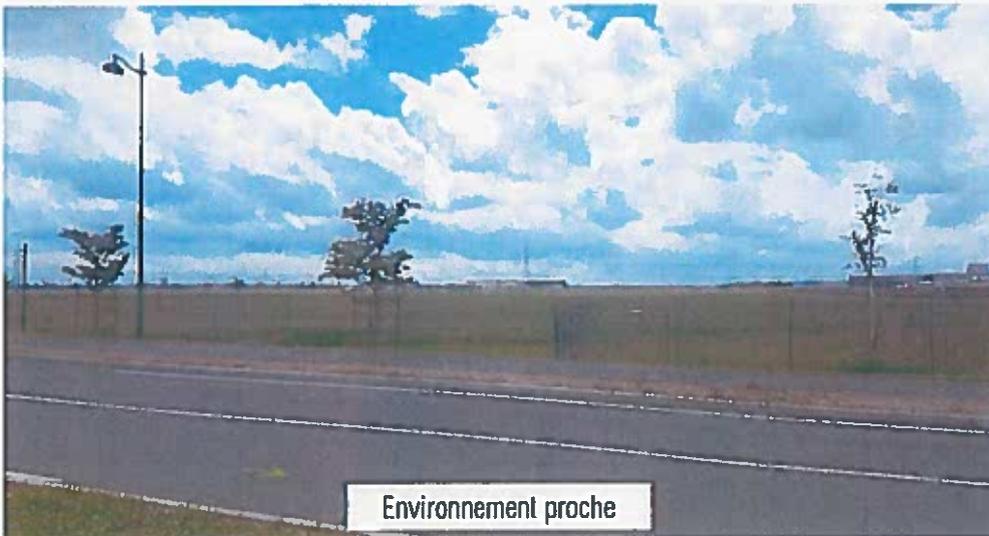
Construction d'un atelier de fabrication
 Société J3Prod
 2, Rue de Beauce - ZAC St Eutrope
 45300 ESCRENNES

Juin 208

Plan de situation - 1/25 000°

Etude au cas par cas

3. Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;

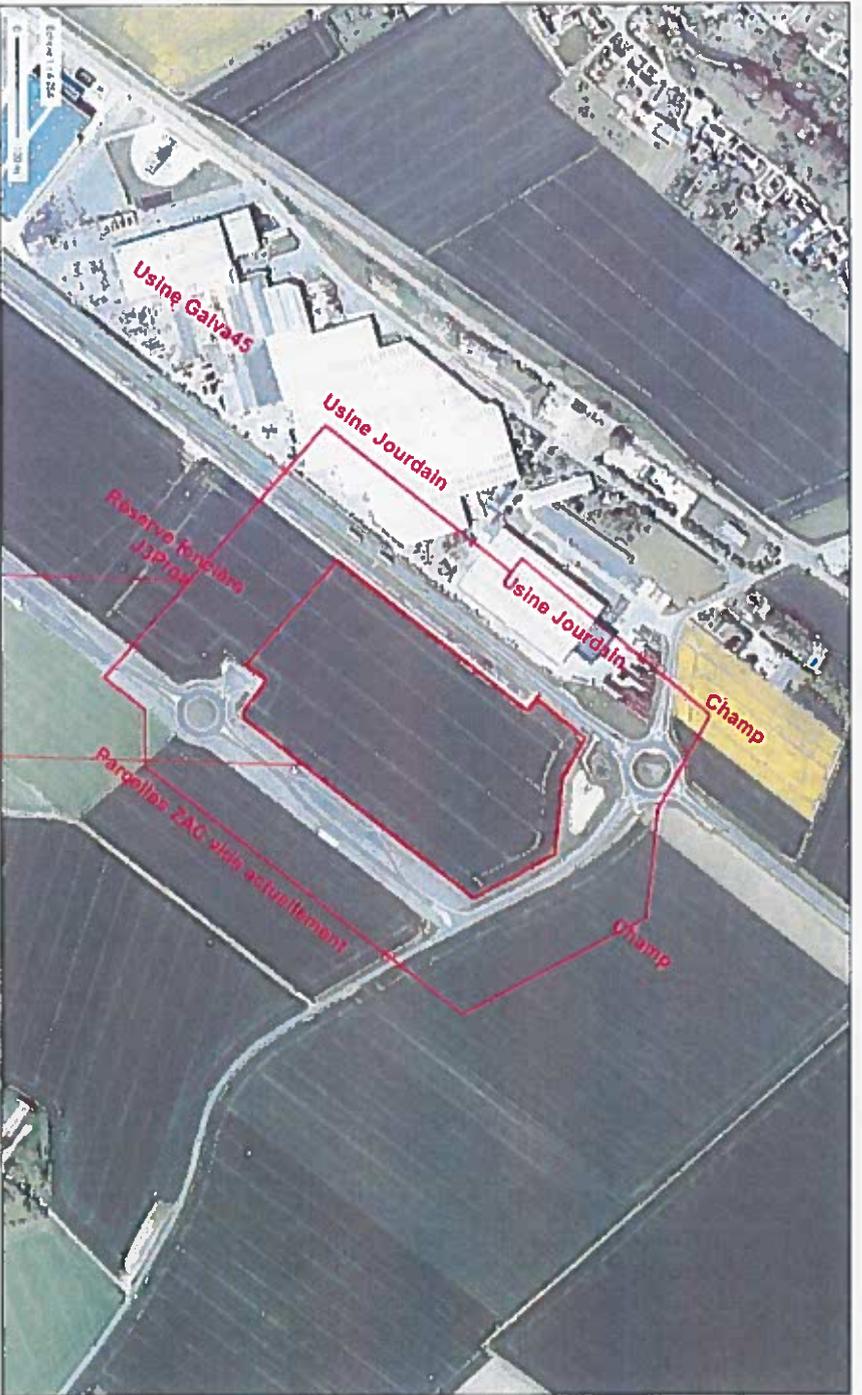


Prise de vue : 15/06/2018
14h50

4. *Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;*

Non concerné, car Rubrique 1°) ICPE.

5. Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;



Distance de 100 m du terrain

Parcelle du projet

Cédric PHILIPPE - Architecte-DPLG
 107 Fbg d'Orléans - 45300 Pithiviers
 02.38.30.37.52 / 06.16.22.13.70
 F : 09.58.81.37.52

Construction d'un atelier de fabrication
 Société J3PProd
 2, Rue de Beauce - ZAC St Eutrope
 45300 ESCRENNES

Juin 208

Photo aérienne - 1/5000°

Etude au cas par cas

6. Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets ;

Identification du site Natura 2000 (zone orange sur le plan) :

Type : B (pSIC/SIC/ZSC) ;

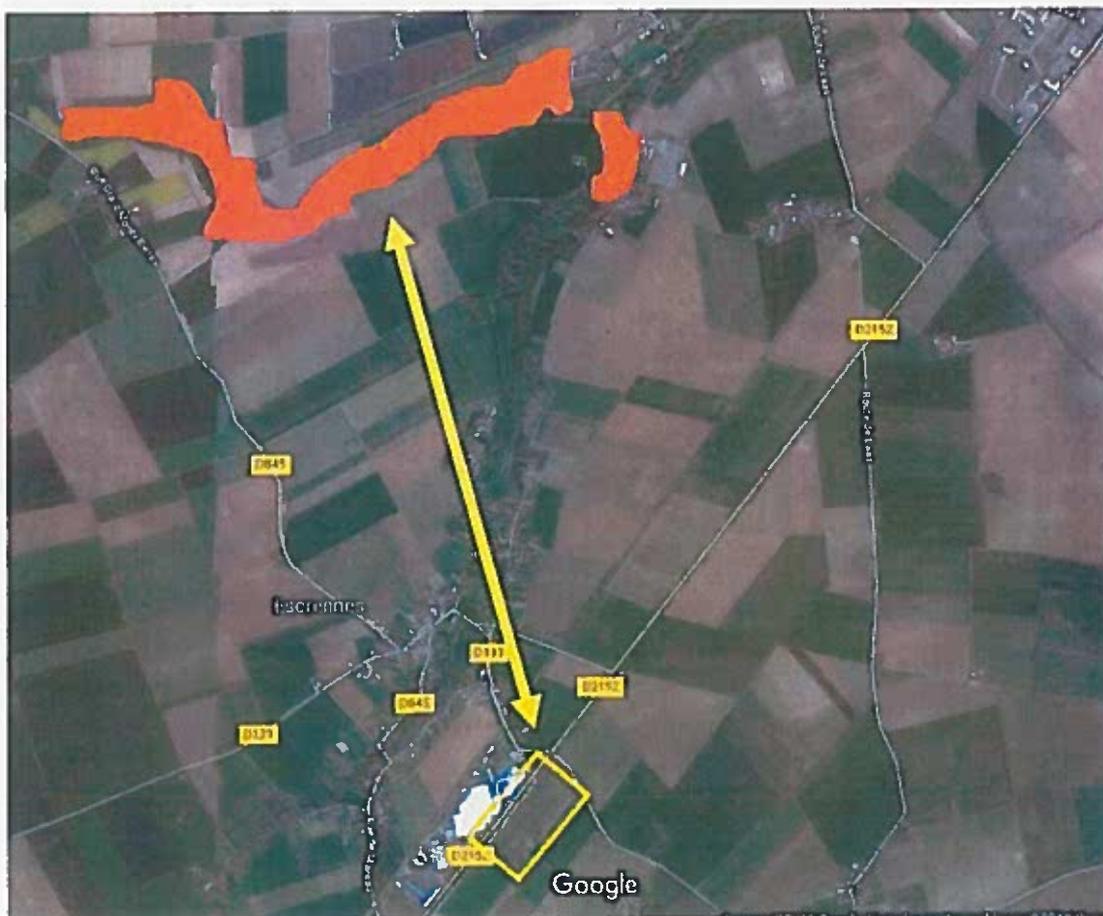
Code du site : FR2400523 ;

Compilation : 29/02/1996 ;

Mise à jour : 28/08/2017 ;

Appellation du site : Vallée de l'Essonne et vallons voisins ;

Distance entre le site Natura 2000 et le projet J3 PROD : plus de 3,5 km ;



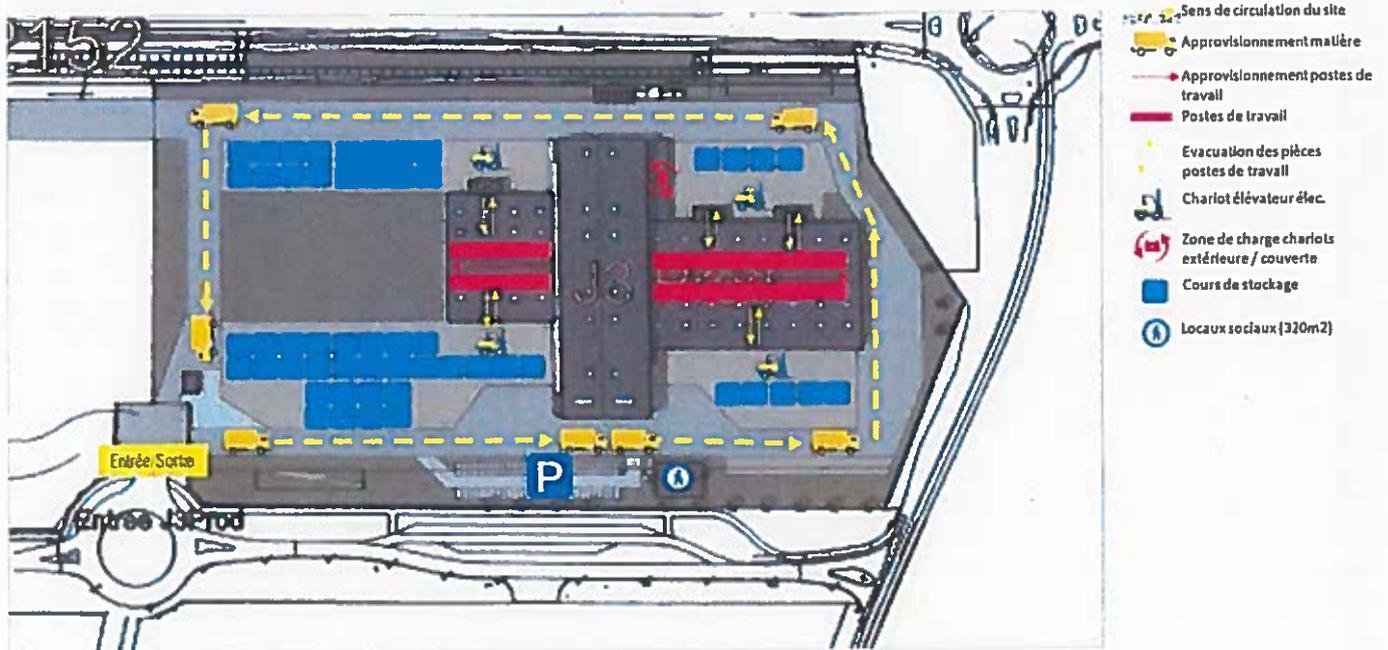
2) Annexes complémentaires

1. Organigramme des sociétés ;



2. Schéma en phase d'exploitation de l'activité ;

Les zones de déchargement de matière première seront définies lors de l'exploitation réelle de l'activité.



3. Intégration des moyens de protection de l'environnement ;

Activités	Moyens de protection pour l'environnement
Circulation véhiculée sur le site	Séparateur hydrocarbure côté nationale 152, situé en amont du collecteur communal, entretenu annuellement avec prélèvement et analyses des eaux en sortie
Gestion des déchets	Tri des déchets effectué à la source ; Typologie des déchets et Liste des filières de valorisation, traitement et prestataires établie et fournie à ce dossier
Zone de charge des batteries de chariots élévateurs	Zone extérieure, constamment aérée et couverte; dalle béton sur rétention à circuit fermé en cas de déversement accidentel
Robots de soudure (procédé MIG)	<p>Apport énergétique électrique; pas de combustion d'un combustible; hotte aspirante avec aspiration centralisée; entretien régulier des équipements.</p> <p>Composition et valeur de rejet des robots pour 8 heures de soudure en mg/m³:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fer : 0,232 mg/m³ => VME sur 8 heures : 5mg/m³ • Manganèse : 0,020 mg/m³ => VME sur 8 heures : 1mg/m³ • Chrome Total : < 0,006 mg/m³ VME sur 8 heures : 2mg/m³ <p>Source : Prélèvements CARSAT février 2017 sur le site Jourdain - Fumées de soudure, procédé de soudure identique MIG</p>
Consommation eau et traitement des eaux usées	Approvisionnement réseau communal; effluents de type domestique; aucun effluent de type industriels; Fosse septique entretenue annuellement;
Émission acoustique	<p>Aucune habitation dans la zone d'implantation;</p> <p>Source sonores :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Internes aux bâtiments ; découpe tubes; soudure des tubes • Externes aux bâtiments ; trafic de véhicules sur le site (transport matière; produits) <p>À noter que le site sera ouvert de 5h à 21h.</p>

4. Typologie des déchets et filière de traitement ;

Code déchet	Déchet	Mode de stockage	Traitement
<i>Déchets Industriels Banals (DIB) et ménagers (déchets non dangereux selon le livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement)</i>			
20 03 01	Déchets en mélange	Locaux sociaux (bureaux + réfectoire) Bâtiment de production (bureaux)	Valorisation énergétique pour déchets en sacs
20 01 01	Papiers-cartons triés	Locaux sociaux (bureaux) Bâtiment de production (bureaux)	Valorisation matière pour papiers-cartons
15 01 01	Emballages en papier/carton	Locaux sociaux (bureaux)	Valorisation matière pour papiers-cartons
17 02 01	Bois (palettes et chevrons cassés)	Benne aire extérieure	Valorisation énergétique
17 04 05	Tubes (métaux ferreux) Plat / débouchures (métaux ferreux) Feuillards (métaux ferreux)	Benne aire extérieure	Valorisation matière
20 03 04	Boues de fosse septique	Fosse septique	Traitement en STEP
20 02 01	Déchets verts	Déchets emportés par l'entreprise assurant l'entretien des espaces verts	Valorisation matière (compostage)
<i>Déchets Industriels spéciaux (déchets dangereux selon le livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement)</i>			
12 03 01*	Liquides aqueux de nettoyage (KLEEN 112 S usagé)	Fontaine de dégraisage atelier maintenance	Destruction par incinération
13 05 02*	Huiles usées	Local maintenance	Eco huile
13 05 08*	Boues provenant du séparateur eau/hydrocarbure	Séparateur hydrocarbure installé avant le raccord au réseau communal	Recyclage Inorganique

5. Liste des prestataires de gestion des déchets :

Code déchet	Déchet	Traitement	Prestataires et adresses
20 03 01	Déchets en mélange	Valorisation énergétique pour déchets en sacs	Enlèvement : SITOMAP Traitement : SITOMAP
20 01 01	Papiers-cartons triés	Valorisation matière pour papiers-cartons	Enlèvement : DERICHEBOURG Le Musets 45200 AMILLY Traitement : Papeteries diverses
15 01 01	Emballages en papier/carton	Valorisation matière pour papiers-cartons	Enlèvement : DERICHEBOURG Le Musets 45200 AMILLY Traitement : Papeteries diverses
17 02 01	Bois (palettes et chevrons cassés)	Valorisation énergétique	Enlèvement : DERICHEBOURG Le Musets 45200 AMILLY Traitement : chaufferies industrielles
17 04 05	Tubes (métaux ferreux) Plat / débouchures (métaux ferreux) Feuillards (métaux ferreux)	Valorisation matière	Enlèvement : DERICHEBOURG Le Musets 45200 AMILLY Traitement : Fonderies diverses
20 03 04	Boues de fosse septique	Traitement en STEP	Enlèvement : SOA Orléans Traitement : STEP de Pithiviers
20 02 01	Déchets verts	Valorisation matière (compostage)	Enlèvement : MERCIER 35 route de Neuville, 45170 CHILLEURS AUX BOIS Traitement : MERCIER
12 03 01*	Liquides aqueux de nettoyage (KLEEN 112 S usagé)	Destruction par incinération	Enlèvement : SAFETY KLEEN 65 av. J. Mermoz 93216 La Courneuve cedex Traitement : TRD
13 05 02*	Huiles usées	Eco huile	Enlèvement : MARTIN ENVIRONNEMENT Rue de la Croix Briquet 45520 CHEVILLY Traitement : Alhals 31, Boulevard Industriel 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN
13 05 08*	Boues provenant du séparateur eau/hydrocarbure	Recyclage inorganique	Enlèvement : MARTIN ENVIRONNEMENT Rue de la Croix Briquet 45520 CHEVILLY Traitement : Centre de SITREM 64-66 rue de Paris 93130 Noisy le Sec

SITOMAP : enlèvement et traitement assuré par la gestion collective du Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais